



## **L'AGPQ est déçue d'obtenir seulement 15 % des nouvelles places**

Montréal, le lundi 11 février 2012 – L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) est déçue de constater que la ministre de la Famille du Québec, Mme Nicole Léger, va octroyer seulement 15 % des 15 000 nouvelles places subventionnées au réseau des garderies privées, contre 85 % pour celui des CPE.

Le gouvernement aurait eu avantage à se tourner vers le réseau des garderies privées pour développer ces places. D'abord, le climat économique difficile du Québec vient militer en faveur du réseau des garderies privées. Le coût de construction d'une garderie privée est entièrement défrayé par le propriétaire, alors que la construction de chaque CPE coûte entre 1,6 et 2 millions de dollars aux contribuables québécois. Les garderies privées sont également subventionnées uniquement à partir du moment où les enfants entrent dans la garderie.

De plus, le réseau des garderies privées a toujours respecté les échéanciers serrés du ministère de la Famille, ce qui n'est absolument pas le cas du côté du réseau des CPE.

### **Campagne des garderies privées non-subventionnées**

Par ailleurs, l'AGPQ tient à clarifier sa position sur la campagne menée par les associations de garderies privées non-subventionnées pour que leurs places non-subventionnées soient converties en places à 7 \$.

L'AGPQ a toujours prôné pour un développement harmonieux des places et pour un rôle plus important des garderies privées dans le réseau des services de garde subventionnés. D'ailleurs, les garderies privées de notre réseau ont toujours respecté les échéanciers de développement prescrits et « les investissements dans le béton » sont nuls pour le gouvernement du Québec et les contribuables, puisque les propriétaires paient la facture liée aux coûts de construction.

Il est vrai que tous les services de garde reconnus par le ministère de la Famille doivent se conformer aux mêmes lois et règlements. Cependant, il est faux de prétendre, comme tend à le faire les associations de garderies privées non-subventionnées, que le simple fait de posséder un permis soit suffisant pour obtenir des places subventionnées. La possession d'un permis constitue plutôt le critère minimum. En fait, lorsque l'on se penche sur les critères évalués par les comités consultatifs régionaux lors de la sélection des projets, on s'aperçoit que ce processus de sélection met beaucoup d'importance sur la qualité et la diversité à l'intérieur de l'offre de service.

D'abord, lors de l'attribution des places subventionnées, les comités consultatifs régionaux ont le mandat d'étudier chacune des demandes afin de déterminer les meilleurs services de garde. Ces

comités sont composés d'acteurs régionaux qui assurent un processus transparent et une offre de service adéquate répondant aux priorités nationales et régionales.

Chacune des demandes est évaluée selon des critères de qualité, de pertinence et de faisabilité. Parmi ces critères de sélection, on tient compte de l'expérience du promoteur, de l'environnement du service de garde, du déficit de places à l'échelle régionale, d'horaire favorisant la garde atypique, du nombre de poupons que le service de garde va recevoir, de l'intégration d'enfants handicapés, d'enfants provenant de milieux défavorisés et d'enfants provenant de familles immigrantes.

« Il est très facile d'obtenir un permis pour une garderie privée non-subventionnée sans souscrire à aucun de ces critères. Le formulaire pour faire une simple demande de permis tient sur deux pages, alors que le formulaire pour demander des places subventionnées en compte 20. Il faut investir beaucoup de temps et amorcer plusieurs démarches favorisant la concertation du milieu afin d'offrir aux enfants et à leurs familles un soutien optimal visant à encourager un développement global harmonieux chez les tout-petits. Au-delà des documents à compléter par le demandeur de places subventionnées, le processus exige travail, expertise et partenariat avec divers acteurs locaux et régionaux. Une fois cette démarche effectuée et les documents complétés, le processus de sélection est également très rigoureux. D'ailleurs, des quelque 2200 projets répondant à l'appel d'offres lancé par le gouvernement du Québec en octobre 2011, seulement 336 projets ont été sélectionnés pour offrir des places subventionnées. Avoir des places subventionnées n'est pas un droit, c'est un privilège », déclare Sylvain Lévesque, président de l'AGPQ.

En 2008, lors du développement de 18 000 places subventionnées, le gouvernement a exclu les garderies privées existantes à participer à l'appel d'offres. L'objectif était clair : créer de nouvelles places selon un plan de développement précis et plusieurs critères nationaux et régionaux de qualité.

Malgré cette prise de position, un grand nombre de garderies privées non-subventionnées ont ouvert leurs portes après 2008. Pourtant, les règles du jeu étaient claires. L'AGPQ a d'ailleurs averti les promoteurs qu'ouvrir une garderie privée non-subventionnée dans le but de la convertir en places à 7 \$ sera impossible. Prétendre aujourd'hui que les garderies privées non-subventionnées ont été flouées par le gouvernement n'est pas juste.

En octobre 2011, le gouvernement a lancé un appel d'offres pour développer 15 000 places subventionnées. Le même modus operandi a alors été adopté, c'est-à-dire que les garderies privées non-subventionnées ont été exclues de l'appel d'offres. Pourtant, des garderies non-subventionnées continuent d'ouvrir leurs portes et les propriétaires de ces garderies continuent de prétendre qu'ils ne savaient pas.

L'AGPQ a continué d'informer beaucoup de promoteurs de la situation et leur a conseillé d'attendre le prochain appel d'offres afin d'y participer. Plusieurs promoteurs ont suivi nos recommandations, d'autres en ont fait fi.

Crier que les services de garde subventionnés font de la concurrence déloyale est absurde. En général, ce sont plutôt les garderies non-subventionnées qui ouvrent leurs portes de façon anarchique, souvent à côté d'autres garderies non-subventionnées.

De plus, dans plusieurs cas, le genre d'installation de ces garderies privées non-subventionnées n'atteint pas les standards attendus d'un service de garde de qualité et les conditions de travail sont souvent inadéquates pour le personnel éducateur.

Enfin, pour l'AGPQ la santé, la sécurité et le bien-être des enfants ne sont pas négociables. Il serait donc malheureux que le gouvernement pose des actions qui pourraient compromettre le réseau subventionné des services de garde québécois qui fait l'envie de plusieurs, à travers le monde.

Au sujet de l'AGPQ

L'AGPQ est constituée de propriétaires de garderies privées en installation. L'engagement quotidien ainsi que la qualité des services que ces propriétaires et leur personnel offrent aux enfants et aux parents québécois font de l'AGPQ un partenaire incontournable dans le développement du réseau des services de garde et l'instance la plus représentative des services de garde au Québec.

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Martin Lessard, conseiller en communication

Bureau : 514 485-2221, poste 226, cellulaire : 514 214-2157

mlessard@agpq.ca